**Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen du 6 février 2018 sur le thème «Accélérer l’innovation pour une énergie propre»**

**2017/2084 (INI)**

**1.** **Rapporteur:** Jerzy BUZEK (PPE/PL)

**2.** **Numéro de référence du PE:** A8-0005/2018 / P8\_TA-PROV(2018)0026

**3.** **Date d’adoption de la résolution:** 6 février 2018

**4.** **Objet:** accélérer l’innovation dans le domaine des énergies propres

**5.** **Commission parlementaire compétente:** commission de l’industrie, de la recherche et de l’énergie (ITRE)

**6.** **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu’elle contient:**

Le Parlement européen, dans sa résolution, accueille favorablement la communication de la Commission intitulée «Accélérer l’innovation dans le domaine des énergies propres» et souligne le besoin de disposer d’un cadre d’innovation conforme à la feuille de route de l’Union pour l’énergie. La résolution est structurée autour de quatre points essentiels:

Cohérence des actions de l’Union

La cohérence du cadre réglementaire des différentes politiques est essentielle pour stimuler l’innovation dans le domaine des énergies. Le Parlement européen, dans sa résolution, appelle par conséquent la Commission à renforcer le volet concernant l’innovation dans toutes les nouvelles propositions de politique énergétique et dans la législation existante. Il demande une parfaite coordination entre les travaux sur l’innovation et les normes et l’interopérabilité afin que l’Union puisse établir une primauté globale en matière de normalisation dans les secteurs intégrés de l’«internet des objets» de l’énergie propre. Le Parlement européen, dans sa résolution, recommande également l’intégration d’une dimension énergétique ciblée, à long terme et technologiquement neutre à la politique industrielle de l’Union, et invite instamment à un soutien à l’innovation en faveur de l’approvisionnement durable en matières premières, du recyclage, de la réutilisation et de l’utilisation en cascade des matériaux.

En ce qui concerne les financements et instruments financiers, il souligne le besoin de renforcer les mécanismes de coordination des programmes de recherche et d’innovation européens, nationaux et régionaux, afin d’éviter les doubles emplois et de favoriser les synergies, tout en maintenant la concurrence. En outre, il invite la Commission à garantir, au niveau de l’Union, un cadre de financement cohérent et simplifié pour l’innovation en matière d’énergie propre. Le Parlement européen, dans sa résolution, demande également le recensement et l’évaluation des instruments financiers et financements dans le domaine de l’énergie, ainsi qu’une réponse rapide pour apporter des corrections à ceux qui en ont besoin et leur adaptation aux nouveaux objectifs de l’Union en matière d’énergie. Afin de renforcer le soutien de l’innovation dans le domaine des énergies, il invite à améliorer et mieux coordonner les conseils financiers et les services consultatifs pour les innovateurs.

Afin de suivre et de réaliser les recommandations énumérées sous ce point, le rapporteur propose de mettre en place une équipe interservices spécialement chargée de permettre une planification des politiques en matière de recherche et d’innovation; d’identifier les parties prenantes concernées; d’établir des meilleures pratiques parmi les politiques et instruments de financement (y compris les marchés publics, les incitations fiscales et les outils de communication); de définir des lignes directrices opérationnelles et une assistance technique. Cette équipe élaborerait également des propositions en vue de la mise en place d’une structure consultative efficace, de type «guichet unique», sur le financement de l’innovation énergétique par l’intermédiaire de fonds ou d’instruments financiers.

La sécurité de financement à long terme

Le Parlement européen, sous ce point, appelle à une augmentation du budget global pour le neuvième programme-cadre d’au moins 120 000 000 000 EUR et à une augmentation d’au moins 50 % de la proportion de financement consacré à l’énergie par rapport aux niveaux correspondants d’Horizon 2020. Il souligne la nécessité d’améliorer la qualité des investissements financés par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) afin de parvenir à une meilleure répartition géographique et de soutenir les régions moins développées et bénéficiant d’un soutien transitoire. Le Parlement européen, dans sa résolution, plaide également en faveur d’un renforcement significatif du rôle et de la capacité de la plateforme européenne de conseil en investissement. Afin de maximiser l’incidence et l’efficacité du soutien de l’Union en faveur de l’innovation dans le domaine des énergies propres, il souligne le besoin de renforcer les synergies entre le plan stratégique pour les technologies énergétiques (plan SET), les communautés de la connaissance et de l’innovation (CCI) de l’Institut européen d’innovation et de technologie et les entreprises communes, et de mieux les relier avec l’initiative InnovFin, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) et le projet d’un ou plusieurs Fonds de fonds paneuropéens de capital-risque.

La primauté mondiale de l’Union

Le Parlement européen, dans sa résolution, souligne qu’il est important de rechercher des synergies avec des partenaires mondiaux, tels que la «Breakthrough Energy Coalition», afin d’exploiter tout le potentiel de l’initiative «Mission Innovation» et de renforcer la primauté de l’Union sur la scène mondiale en matière d’énergie propre. Il propose également d’élaborer une stratégie d’exportation pour des technologies énergétiques durables et propres, ainsi que d’examiner les procédures d’enregistrement de brevets et de supprimer les charges administratives inutiles qui ralentissent le processus.

Une innovation énergétique portée par les citoyens

Le Parlement européen, dans sa résolution, invite la Commission à porter une attention particulière au lien entre l’innovation dans les systèmes énergétiques et les nouveaux profils professionnels, les besoins éducatifs, les nouveaux emplois et les besoins de formation. Il demande également un soutien aux régions confrontées aux défis de l’élimination de la production d’énergie à base de combustibles fossiles solides et des industries connexes. Afin de permettre et de faciliter le déploiement des innovations en matière d’énergie propre, le Parlement européen, dans sa résolution, encourage l’échange de bonnes pratiques et la mise en commun des ressources entre les autorités régionales et locales. De la même manière, il invite la Commission à proposer des mesures d’incitation pour de nouveaux modèles économiques dans des domaines tels que la recharge intelligente et les dispositifs reliant le véhicule au réseau. Enfin, il mentionne la dimension urbaine des politiques de l’Union et nationales et plaide pour la mise en place de plans de mobilité durable et de systèmes de transport intelligents coopératifs (STI-C) afin d’encourager les États membres à améliorer la santé et la qualité de vie des habitants.

**7.** **Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:**

Les suggestions avancées dans la résolution confirment et renforcent la position de la Commission et elles jouent un rôle décisif dans l’actuelle mise en œuvre de la communication. Les progrès réalisés au cours de la première année de mise en œuvre de cette communication ont été présentés dans le rapport sur l’état de l’union de l’énergie en novembre dernier ainsi que dans un rapport dédié détaillé[[1]](#footnote-1).

Cohérence des actions de l’Union

Comme indiqué dans la résolution, la cohérence des actions de l’Union est nécessaire dans la mise en œuvre de cette stratégie et accélère véritablement l’innovation dans le domaine des technologies énergétiques propres. La Commission travaille à l’harmonisation des politiques pour soutenir l’innovation, comme c’est le cas avec la directive «véhicules propres»[[2]](#footnote-2), adoptée en novembre 2017. Elle introduit des considérations en matière d’innovation dans les marchés publics pour les flottes de véhicules utilisant des technologies à faible taux d’émissions. De plus, des dispositions en matière d’innovation ont été consacrées dans le récent règlement sur l’étiquetage de l’efficacité énergétique[[3]](#footnote-3). Ce règlement définit une procédure pour réviser les étiquettes tous les cinq ans et prévoit l’adoption de mesures d’incitation en faveur de produits plus efficaces et innovants.

En ce qui concerne les normes et l’interopérabilité, la Commission a adopté, en novembre 2017, la communication intitulée «Définition de l’approche de l’Union en ce qui concerne les brevets essentiels à des normes»[[4]](#footnote-4) (BEN). Cette communication répond aux besoins recensés dans la communication sur les priorités pour la normalisation en matière de marché unique numérique[[5]](#footnote-5), dans le cadre de laquelle la transparence insuffisante des informations relatives à l’exposition aux BEN, le manque de clarté concernant l’évaluation des technologies brevetées dites «read on» par rapport à des normes, et la définition des conditions FRAND (équitables, raisonnables et non discriminatoires) et le risque d’incertitude relatif au contrôle du respect des droits liés aux BEN pourraient être améliorés. Elle fournit un cadre plus clair apportant davantage de sécurité juridique aux parties prenantes pour le développement des technologies nécessaires à la société toujours plus connectée et l’octroi des licences y associées.

La première édition du forum industriel sur l’énergie propre (tel qu’annoncé dans la communication intitulée «Une énergie propre pour tous les Européens»), qui s’est tenue les 22 et 23 février 2018 dans le cadre des Journées de l’industrie, a tenu compte d’une dimension technologiquement neutre tout en encourageant l’innovation pour une énergie propre dans l’Union et la compétitivité industrielle. Elle a également servi de vitrine pour les initiatives de l’industrie dans les secteurs des batteries, des énergies renouvelables et de la construction, en mettant fortement l’accent sur les chaînes de valeur durables (approvisionnement en matières premières, recyclage et réutilisation).

Portant sur le recyclage, la réutilisation et l’utilisation en cascade des matériaux, la mise en œuvre du plan d’action de l’Union européenne en faveur de l’économie circulaire[[6]](#footnote-6) est entièrement conforme aux politiques climatiques et énergétiques. En outre, en janvier 2018, la Commission européenne a adopté une nouvelle série de mesures[[7]](#footnote-7) relatives aux plastiques, aux matières premières et aux déchets qui renforce le plan d’action.

En ce qui concerne les synergies entre les financements et programmes financiers, la Commission examine, avec des groupes consultatifs d’experts, tels que le groupe d’experts à haut niveau sur la finance durable[[8]](#footnote-8), différents mécanismes en vue de garantir que les différents instruments sont simplifiés et ne fonctionnent pas de manière isolée. Le Parlement a également un rôle à jouer à cet égard. Tant la Commission que le Parlement doivent œuvrer à garantir que, dans le cadre des différents financements et instruments financiers, un soutien cohérent et coordonné à l’innovation soit apporté tout en maintenant la concurrence au sein du marché intérieur.

La mise en œuvre de la communication intitulée «Accélérer l’innovation dans le domaine des énergies propres» implique l’expertise des différents services de la Commission, dès lors que l’innovation pour une énergie propre ne se limite pas uniquement à la recherche. La Commission continuera à veiller à ce que les progrès de la mise en œuvre de cette communication soient régulièrement évalués dans le cadre de ses travaux interservices et fera notamment des suggestions de mesures complémentaires.

La passation de marchés publics pourrait également jouer un rôle important dans l’introduction d’innovations sur le marché. Une communication sur le sujet intitulée «Faire des marchés publics un outil efficace au service de l’Europe»[[9]](#footnote-9) a été adoptée le 3 octobre 2017. Elle cherche à ce que les marchés publics jouent un rôle plus actif pour inciter à l’utilisation de produits innovants en général. De plus, la brochure intitulée «Public procurement for a circular economy»[[10]](#footnote-10), qui a été publiée en octobre 2017 et soutient le plan d’action en faveur de l’économie circulaire, fournit des orientations relatives à des aspects pour lesquels les marchés publics peuvent soutenir une utilisation plus efficace de l’énergie et des ressources. S'appuyant sur cette communication, la Commission examine des mécanismes spécifiques pour inciter et faciliter les mesures de passation de marchés dans le domaine des énergies propres parmi les organismes publics de l’Union.

La sécurité de financement à long terme

La Commission convient qu’il est nécessaire d’apporter une sécurité de financement à long terme afin de mieux soutenir et inciter les innovateurs et les investisseurs, d’une manière qui cible les défaillances du marché et ne fait pas fuir les investissements privés. Le futur soutien financier de l’Union dépend du prochain cadre financier pluriannuel, pour lequel la Commission prévoit de soumettre sa proposition le 2 mai 2018, qui a pour objectif de proposer une approche équitable et équilibrée qui aligne les dépenses de l’Union sur les priorités stratégiques.

Au titre du règlement EFSI modifié[[11]](#footnote-11), la Banque européenne d’investissement (BEI) devra prévoir au moins 40 % de financements de l’EFSI au titre du volet «Infrastructure et innovation» pour soutenir des projets qui contribuent aux engagements de l’Union en matière de climat et d’énergie. De plus, ce même règlement modifié prévoit de renforcer le rôle de la plateforme européenne de conseil en investissement afin d’inclure un soutien accru aux projets qui contribuent aux objectifs de la COP 21. Ce règlement propose également que la plateforme contribue activement à l’objectif de diversification sectorielle et géographique de l’EFSI. Les plans de mise en œuvre, qui traitent de la recherche et des priorités dans le cadre de l’Union de l’énergie et ont été élaborés par la communauté du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques[[12]](#footnote-12) (plan SET), présentent des prévisions financières à long terme et une stratégie cohérente d’innovation dans le domaine des énergies propres dans les États membres. La mise en œuvre de ces plans favorise les synergies avec le secteur privé, l’industrie et d’autres parties prenantes importantes du domaine des énergies propres au sein de l’UE, au moyen d’activités financées conjointement qui contribuent à la réalisation des objectifs fixés dans les domaines technologiques spécifiques. De plus, au sein des groupes de travail du plan SET, des instruments financiers qui pourraient contribuer à la concrétisation des plans de mise en œuvre sont examinés, dont notamment les projets de démonstration dans le domaine de l’énergie de l’initiative InnovFin et l’EFSI.

La primauté mondiale de l’Union

Par l’intermédiaire de l’initiative «Mission Innovation», la Commission européenne travaille en étroite collaboration avec d’autres initiatives mondiales, telles que le Forum économique mondial et la «Breakthrough Energy Coalition», cofondée par Bill Gates. Cette dernière envisage un partenariat public-privé avec la Commission et quatre autres membres de l’initiative «Mission Innovation».

La Commission prend en considération la suggestion faite par le Parlement européen, dans sa résolution, concernant la primauté mondiale de l’Union dans le domaine des technologies énergétiques propres. Les évolutions de la politique commerciale sont décidées dans le cadre de négociations commerciales qui relèvent de la compétence des États membres, ces derniers ayant un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de la promotion de l’exportation des énergies propres, qui revêt un caractère essentiel pour la compétitivité de l’Union sur le marché mondial.

En ce qui concerne les brevets, la Commission travaille à ce que le système de protection unitaire conférée par un brevet[[13]](#footnote-13) soit rendu opérationnel le plus rapidement possible. Ce système permettra aux inventeurs (particuliers, entreprises ou institutions) de protéger leurs inventions dans 26 États membres de l’Union en présentant une demande unique de brevet. Ainsi, il simplifiera le système européen existant et le rendra moins onéreux pour les inventeurs. Il mettra un terme aux exigences complexes de validation et limitera les exigences administratives.

Une innovation énergétique portée par les citoyens

Il est nécessaire de changer d’état d’esprit et de développer de nouvelles compétences, domaine dans lequel la Commission peut jouer un rôle de facilitateur. Le paquet législatif «Une énergie propre pour tous les Européens» reflète le rôle renforcé donné aux consommateurs dans chacun des aspects de la transition énergétique et donc aussi au développement continu du système énergétique, à travers des services, technologies, produits et méthodes d’intégration innovants.

Durant les trois dernières années d’Horizon 2020, certains sujets sont dédiés au soutien de la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Il s’agit par exemple de l’appel annoncé pour les régions d’extraction charbonnière[[14]](#footnote-14) en transition ainsi que l’appel actuellement ouvert pour des programmes d’éducation et de formation pour répondre aux besoins de l’industrie afin d’accélérer l’innovation dans le domaine des énergies propres[[15]](#footnote-15). Une initiative similaire a également été présentée pour les îles de l’Union, afin de soutenir leurs besoins en matière de transition énergétique[[16]](#footnote-16).

De plus, un mécanisme européen consacré aux villes[[17]](#footnote-17) sera lancé en 2019. Il fournira aux autorités locales et régionales des conseils financiers pour mettre en place, dans un délai limité, des concepts d’investissement bien conçus et globaux. Cette initiative s’inscrit en complément aux Fonds structurels et d’investissement européens (Fonds ESI), à l’EFSI, à la plateforme européenne de conseil en investissement et à la plateforme de spécialisation intelligente sur l’énergie, et a le potentiel de continuer à promouvoir et soutenir les taux d’absorption tant des Fonds ESI que de l’EFSI.

En ce qui concerne les plans de mobilité durable, le programme stratégique de recherche et d’innovation dans les transports (STRIA)[[18]](#footnote-18) présente sept feuilles de route pour l’innovation visant à accélérer le développement et le déploiement de technologies innovantes à faible intensité de carbone dans les transports. Ces feuilles de route présentent également une procédure pour connecter l’élaboration des politiques et la programmation des financements dans le domaine de la recherche et de l’innovation.

1. <https://ec.europa.eu/research/energy/pdf/accelerating_clean_energy_innovation_progress_report.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. COM(2017) 653 final [↑](#footnote-ref-2)
3. 2015/0149 (COD) [↑](#footnote-ref-3)
4. COM(2017) 712 final [↑](#footnote-ref-4)
5. COM(2016) 176 final [↑](#footnote-ref-5)
6. COM(2015) 614 final [↑](#footnote-ref-6)
7. <http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index_en.htm> [↑](#footnote-ref-7)
8. <https://ec.europa.eu/info/publications/180131-sustainable-finance-report_fr> [↑](#footnote-ref-8)
9. COM(2017) 572 [↑](#footnote-ref-9)
10. <http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/Public_procurement_circular_economy_brochure.pdf> [↑](#footnote-ref-10)
11. Modifiant les règlements (UE) nº 1316/2013 et (UE) 2015/1017. [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://setis.ec.europa.eu/actions-towards-implementing-integrated-set-plan/implementation-plans> [↑](#footnote-ref-12)
13. Règlement (UE) nº 1257/2012. [↑](#footnote-ref-13)
14. LC-SC3-CC-6-2018 INTITULÉ: Transition in coal intensive regions [↑](#footnote-ref-14)
15. LC-SC3-CC-5-2018 INTITULÉ: Research, innovation and educational capacities for energy transition [↑](#footnote-ref-15)
16. LC-SC3-ES-8-2019 INTITULÉ: European Islands Facility - Unlock financing for energy transitions and supporting islands to develop investment concepts [↑](#footnote-ref-16)
17. LC-SC3-EE-17-2019 INTITULÉ: European City facility - European Cities as key innovation hubs to unlock finance for energy efficiency [↑](#footnote-ref-17)
18. SDW(2017) 223 final [↑](#footnote-ref-18)